

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE MARS ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 9 mars, sous la présidence de M. BONNOT Philippe, maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE et Béatrice VAUTHEROT ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER, Alain ROGGERO et Frédéric SIKORA.

Excusés : Madame Géraldine VIENNET et Monsieur François HERANNEY donne pouvoir à Monsieur Thierry HENRY

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022
- Programme 2022 des travaux et coupes en forêt présenté par l'ONF
- Comptes de gestion 2021 Budget principal – assainissement - eau - forêt
- Comptes administratifs 2021 Budget principal – assainissement – eau - forêt
- Vote des subventions
- Questions diverses :
 - Planning tenue du bureau de vote
 - Fin du contrat d'affermage avec la Saur au 31/12/2022
 - Fouille step Pouligney
 - Accueil des réfugiés Ukrainiens
 - Date de la prochaine séance du conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022 avec

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Marie MORVAN est désignée secrétaire de séance.

2022-06 : Choix des coupes en forêt 2022

Le représentant de l'ONF présente aux membres du Conseil Municipal les coupes en forêt pour l'exercice 2022.

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

POULIGNEY

	En bloc sur pied	En futaie affouagère (*)	En bloc façonnés	Sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	Façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feuillus	X	12r, 13r, 21r, 22P	X	X	

Compte-tenu du volume important prévu cette année, la commune décide d'ajourner la coupe de la parcelle 7r.

LUSANS

	En bloc sur pied	En futaie affouagère (*)	En bloc façonnés	Sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	Façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feuillus	X	7a	X	X	

Pour les futaies affouagères (Pouligney et Lusans):

► Les découpes :

Découpes standard pour le chêne et autres feuillus sauf Hêtre.

Hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre.

✓ ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

2. VENTE DE GRE A GRE

a. Contrat d'approvisionnement

La commune souhaite vendre dans le cadre des contrats d'approvisionnement existants les parcelles suivantes :

POULIGNEY

	Grumes	Petits Bois	Bois bûche / Bois énergie
Contrats résineux	X	X	X
	Grumes (hêtre)	Trituration	Bois bûche / Bois énergie
Contrats feuillus	X	X	X

LUSANS

	Grumes	Petits Bois	Bois bûche / Bois énergie
Contrats résineux	X	X	X
	Grumes (hêtre)	Trituration	Bois bûche / Bois énergie
Contrats feuillus	X	X	X

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

Le conseil municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés ; L'ONF reversera donc à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à

proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Pour mener à bien cette opération, le conseil municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ces mandats.

b. Chablis

En bloc et sur pied pour Pouligney et Lusans.

Le conseil municipal souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ; Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

c. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur :

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

4. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après : (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

POULIGNEY

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	5a4, 13a3, 12R, 13R, 21R, 22P	X	X

LUSANS

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	7a	X	X

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2022 avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

Jean-Michel HUSSER, agent ONF, présente le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2022 pour la section de POULIGNEY qui s'élève à 13 211.74 € HT soit 14 532.91 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
- ✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 13 211.74 euros hors taxes.
- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

Monsieur HUSSER présente ensuite le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2022 pour la section de LUSANS qui s'élève 3 118.00 € HT soit 3 429.80 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
- ✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 3 118.00 euros hors taxes.
- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

2022-08 : Comptes de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le contexte du compte de gestion et administratif dans l'année budgétaire.

Le conseil municipal constate la concordance des comptes administratifs 2021 avec les comptes de gestion 2021 du Trésorier pour le budget principal, le budget assainissement, le budget eau et le budget forêt.

Les membres présents du Conseil Municipal avec :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
- ✓ Approuvent le compte de gestion 2021 pour le budget principal.
- ✓ Approuvent le compte de gestion 2021 pour le budget assainissement.
- ✓ Approuvent le compte de gestion 2021 pour le budget eau.
- ✓ Approuvent le compte de gestion 2021 pour le budget forêt.

2022-09 : Compte administratif budget principal

Sous la présidence de Monsieur Frédéric SIKORA, maire délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal 2021 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
<i>Dépenses</i>	263 788.75 €
<i>Recettes</i>	415 305.88 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>151 517.13 €</u>
<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	561 822.05 €

<i>Recettes</i>	482 381.59 €
<u>Déficit d'investissement hors RAR</u>	- 79 440.46 €
<i>Reste à réaliser</i>	0.00 €
<i>Besoin de financement</i>	79 440.46 €
<u>Résultat global</u>	<u>72 076.67 €</u>

Hors de la présence de Philippe BONNOT, Maire, les membres du conseil municipal avec
14 voix pour
0 voix contre
0 abstention
✓ Approuvent le compte administratif 2021 du budget principal.

2022-10 : Compte administratif budget assainissement

Sous la présidence de Monsieur Frédéric SIKORA, maire délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2021 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
<i>Dépenses</i>	83 464.87 €
<i>Recettes</i>	121 386.00 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>37 921.13 €</u>
<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	245 344.15 €
<i>Recettes</i>	275 084.71 €
<u>Excédent d'investissement hors RAR</u>	<u>29 740.56 €</u>
<i>Reste à réaliser</i>	0.00 €
<i>Besoin de financement</i>	0.00 €
<u>Résultat global</u>	<u>67 661.69 €</u>

Hors de la présence de Philippe BONNOT, Maire, les membres du conseil municipal avec
14 voix pour
0 voix contre
0 abstention
✓ Approuvent le compte administratif 2021 du budget assainissement.

2022-11 : Compte administratif budget eau

Sous la présidence de Monsieur Frédéric SIKORA, maire délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget eau 2021 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET EAU</u>

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	26 440.01 €
Recettes	27 956.62 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>1 516.61 €</u>
<i>Investissement</i>	
Dépenses	29 280.37 €
Recettes	51 027.60 €
<u>Excédent d'investissement hors RAR</u>	<u>21 747.23 €</u>
Reste à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
<u>Résultat global</u>	<u>23 263.84 €</u>

Hors de la présence de Philippe BONNOT, Maire, les membres du conseil municipal avec
 14 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention
 ✓ Approuvent le compte administratif 2021 du budget eau.

2022-12 : Compte administratif budget forêt

Sous la présidence de Monsieur Frédéric SIKORA, maire délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget forêt 2021 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET FORÊT</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	140 841.77 €
Recettes	201 017.16 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>60 175.39 €</u>
<i>Investissement</i>	
Dépenses	38 859.76 €
Recettes	28 038.76 €
<u>Déficit d'investissement hors RAR</u>	<u>- 10 821.00 €</u>
Reste à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	10 821.00 €
<u>Résultat global</u>	<u>49 354.39 €</u>

Hors de la présence de Philippe BONNOT, Maire, les membres du conseil municipal avec
 14 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention
 ✓ Approuvent le compte administratif 2021 du budget forêt.

2022-13 : Affectation des résultats budget principal

Après le vote du compte administratif 2021, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat au budget principal 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2021 au budget 2022 de la manière suivante :

Compte 001 investissement dépenses : 79 440.46 €

Compte 1068 investissement recettes : 79 440.46 €

Compte 002 fonctionnement recettes : 72 076.67 €

2022-14 : Affectation des résultats budget assainissement

Après le vote du compte administratif 2021, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat au budget assainissement 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2021 au budget 2022 de la manière suivante :

Compte 001 investissement recettes : 29 740.56 €

Compte 1068 investissement recettes : 0.00 €

Compte 002 fonctionnement recettes : 37 921.13 €

2022-15 : Affectation des résultats budget eau

Après le vote du compte administratif 2021, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat au budget eau 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2021 au budget 2022 de la manière suivante :

Compte 001 investissement recettes : 21 747.23 €

Compte 1068 investissement recettes : 0.00 €

Compte 002 fonctionnement recettes : 1 516.61 €

2022-16 : Affectation des résultats budget forêt

Après le vote du compte administratif 2021, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat au budget forêt 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2021 au budget 2022 de la manière suivante :

Compte 001 investissement dépenses : 10 821.00 €

Compte 1068 investissement recettes : 10 821 .00 €

Compte 002 fonctionnement recettes : 49 354.39 €

2022-17 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les subventions pour l'année 2022 pour les associations qui en feront la demande.

Les subventions versées sur l'exercice 2022 seront les suivantes :

<i>Associations</i>	<i>Subventions à verser en 2022</i>
Le Souvenir Français	40.00
Parents d'élèves	200.00
St Étienne	200.00
Club 3ème âge	200.00
ELAN	200.00
Football Club Aigremont Montoille	200.00
La prévention routière	70.00
Coopérative scolaire	200.00
US Section Tennis	200.00
USP/ Section gymnastique	200.00
AICA Pouligney-Lusans / Chatillon-Guyotte	200.00
DDEN	75.00
Moto-Club de Pouligney-Lusans	200.00
L'amicale des donneurs de sang de Roulans	70.00
TOTAL	2 255.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ De valider le montant des subventions accordées aux associations telles que présentées dans le tableau
- ✓ D'inscrire au budget la somme de 2 225.00€

Questions diverses

Planning tenue des bureaux de vote

Les plannings ont été établis pour les 2 tours.

Fin du contrat d'affermage de la Saur au 31 décembre 2022

Le contrat arrive à échéance le 31/12/22. Le transfert de la compétence EAU se fera en 2025, aujourd'hui nous avons la possibilité de prolonger le contrat d'une année seulement avec la SAUR ou se raccorder à une éventuelle délégation de la CCDB ou de nous rattacher au syndicat de Fourbanne/St Hilaire avec la commune de Laissey dès la fin de cette année. Le conseil municipal est d'avis de se raccorder au syndicat de Fourbanne / St Hilaire dès la fin de l'année.

Travaux sur la faille de la STEP de Pouligny :

Un devis a été demandé à l'entreprise MOUGET pour les travaux d'enrochement autour de la faille de la STEP de Pouligny. Il leur a été demandé également de compléter le devis pour les travaux de pompage, de curage et de nettoyage de la faille. Il faudra intervenir rapidement dès que ce sera possible et ce sera la priorité des agents techniques.

Accueil des réfugiés ukrainiens :

Monsieur le Maire transfère les contacts.

Date de la prochaine séance de conseil municipal :

Le 11 avril 2022 à 20h pour le vote du budget

Levée de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00